

Investissement Canada—Loi

... la présente loi vise, d'une part, à encourager les investissements au Canada par des Canadiens et des non-Canadiens qui contribueront à la croissance de l'économie et à la création d'emplois et, ...

on place cela en second plan:

... d'autre part, à instaurer l'examen des investissements importants effectués au Canada par des non-Canadiens afin de garantir ces avantages.

Tout d'abord, on voit que dans ce texte on parle, au départ, d'investissements importants. C'est donc dire que dans l'esprit du gouvernement il ne semble pas que tous les investissements doivent être examinés, tamisés, ce qui était la situation précédemment.

Si on regarde par contre l'amendement qui est proposé par mon collègue de Winnipeg-Fort Garry, on voit qu'il se lit comme il suit:

«(2) Reconnaissant qu'une augmentation de l'investissement et que le développement d'une nouvelle technologie apporteraient des avantages au Canada, la présente loi vise, d'une part, à instaurer la notification et l'examen des projets d'investissements au Canada par des non-Canadiens de façon à faire en sorte ...

Et c'est là la partie importante du texte:

... qu'ils contribuent à la croissance de l'économie et à la création d'emplois et, d'autre part, à encourager en général, les investissements avantageux pour le Canada.»

Ce qui est à retenir, monsieur le Président, dans l'amendement qui est apporté par mon collègue, c'est qu'on met tout d'abord l'accent sur la notification. A notre avis, chaque investisseur qui se propose d'apporter des capitaux au Canada devrait au moins en donner avis, quelle que soit l'ampleur de l'investissement, à une agence gouvernementale qui sera appelée à le regarder et à déterminer si cet investissement est de l'avis de l'agence susceptible d'être avantageux pour les Canadiens. Et, d'ailleurs, dans l'amendement de mon collègue, on se rend compte qu'il met aussi l'accent sur l'examen.

Le projet de loi qui est présenté par le gouvernement ne nous donne pas de précision sur les projets de loi qui seront ainsi examinés. De façon préliminaire, le gouvernement nous a laissé entendre que l'administration précédente avait été trop restrictive, que l'agence de tamisage était un organisme qui avait empêché les capitaux étrangers d'entrer au Canada. Pourtant rien n'est plus faux. Si on regarde le dossier de l'agence de tamisage des investissements étrangers, on se rend compte qu'au plus 3 p. 100 des demandes d'investissement présentées par des non-Canadiens, par des capitaux qui venaient de l'extérieur, ont été refusées. C'est donc que la très grande majorité, 97 p. 100 de ces investissements, étaient constamment et régulièrement approuvés. On ne peut donc pas prétendre que l'ancienne administration avait pour but avoué d'empêcher les capitaux étrangers d'entrer au Canada. Ce qui préoccupait l'administration précédente et ce qui devrait préoccuper l'administration actuelle, c'est de nous assurer tout d'abord que les capitaux n'entrent pas ici, d'une part inutilement, pour acheter des entreprises qui vont très bien, ne créant ainsi aucun emploi et permettant simplement à des profits, à des dividendes de quitter notre pays et traverser la frontière pour aller ailleurs. C'est cela qu'il est important de surveiller.

Et de plus, c'est de nous assurer que les capitaux qui vont entrer ici, d'une part vont contribuer à la croissance de l'économie, d'autre part vont créer des emplois parce que dans la situation dans laquelle le Canada se trouve, et demandons-le au million et demi de chômeurs qui se cherchent des emplois, la préoccupation la plus importante du gouvernement... en laissant entrer des capitaux étrangers... c'est de s'assurer d'une part que ces capitaux créent le plus possible d'emplois

pour les Canadiens et, d'autre part, que ces emplois sont de qualité, que les entreprises qui s'installent ici peuvent avoir des retombées en créant autour d'elles d'autres petites entreprises qui pourraient fournir des services. C'est cela que nous voulons. Et c'est la raison pour laquelle mon collègue de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) a présenté ici un amendement qui permettrait de préciser l'objet du projet de loi, afin que nous puissions être certains que l'orientation de cette législation vise précisément à maximiser la création de l'emploi, à s'assurer que les emplois créés sont des emplois de qualité et qu'ils peuvent avoir des retombées dans la communauté dans laquelle ils sont créés.

Nous croyons qu'il est tout aussi important... et je vois, monsieur le Président, que vous m'annoncez que mon temps de parole tire à sa fin... mais je ne voudrais pas terminer avant d'indiquer que notre parti croit qu'il est extrêmement important que le gouvernement examine les investissements qui viennent de l'étranger, pour s'assurer qu'ils vont créer des entreprises qui peuvent nous bénéficier aussi dans le domaine de la recherche et du développement.

Nous savons fort bien que la tendance générale des sociétés mères situées à l'étranger est de faire la recherche et le développement à l'endroit où est la société mère, soit en Europe, soit aux États-Unis, soit au Japon, soit ailleurs. Nous voulons nous assurer que ceux qui font des investissements ici ne viennent pas uniquement chercher, d'une part, des profits, ce qui est normal, mais nous ne voulons pas que ce soit leur seul but. Nous ne voulons pas qu'ils viennent ici pour trouver une main-d'œuvre qualifiée en payant le moins cher possible, bien que ce soit là un désir légitime de tout administrateur d'entreprise. Nous ne voulons pas qu'ils viennent ici simplement parce que notre pays est rempli de matières premières le plus souvent à bon marché, bien que là encore nous réalisons qu'une entreprise étrangère puisse légitimement considérer cet objectif. Nous ne voulons pas uniquement que l'entreprise étrangère vienne s'établir ici parce qu'elle y trouve un marché. Nous trouvons que ces quatre objectifs légitimes vont certainement motiver la société étrangère qui veut s'installer ici, mais nous croyons que c'est le rôle du gouvernement parallèlement à cela de s'assurer qu'en poursuivant ces objectifs légitimes, que je viens de mentionner, la société va aussi prêter au moins une attention minimale aux intérêts nationaux de la population canadienne, et c'est la raison pour laquelle j'appuierai l'amendement qui a été présenté par mon collègue de Winnipeg-Fort Garry.

* * *

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président...

Des voix: Un discours!

M. Hnatyshyn: J'aimerais bien prendre la parole au sujet de ce merveilleux projet de loi, mais je vais me retenir, car je sais que les députés de l'opposition voudront avoir le temps de féliciter le gouvernement pour cette excellente initiative.

Je me suis entretenu avec les leaders parlementaires de l'opposition au sujet des travaux de la Chambre pour cette semaine. Si nous n'arrivons pas à en finir avec l'étape du rapport de ce projet de loi avant 18 heures aujourd'hui, nous y